

Le Permis, un levier pour l'emploi-2016

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

1 - Contexte : la mobilité comme frein à l'emploi et l'apport du PLIE.....	2
2 - Besoins à l'origine de l'action	4
3 - Objectifs	5
4 - Approche recherchée	5
5 - Publics et organisation de la prescription	6
6 - Conditions et volume d'intervention	6
7 - Durée, rythme de l'action	6
8 - Suivi de l'action et articulation permanente dans le cadre du parcours PLIE.....	7
10 - Obligations particulières liées au Fonds Social Européen	8
11-Réponse et sélection.....	8

1 - Contexte : la mobilité comme frein à l'emploi et l'apport du PLIE

Dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi et/ou à la formation le PLIE propose un soutien pour la levée des freins. Un des freins les plus rencontrés est celui relatif à la mobilité. Quand on parle de mobilité on parle d'une multitude de problématiques telles que (à titre d'exemples) la peur de la conduite, une panne de voiture, le manque d'un véhicule et notamment le manque du permis de conduire.

Pourquoi une action pour obtenir le Permis de conduire ?

Qui dit permis dit autonomie, une plus facile organisation de la vie familiale, une possibilité **d'élargir une recherche d'emploi** sur le territoire (on peut aller plus loin, envisager des emplois avec des horaires décalés etc) etc. : le permis reste un outil fondamental dans le cadre de la recherche d'un emploi ou une formation pour les publics habitant le canton.

Une action qui s'inscrit dans la palette d'outils coordonnée par le PLIE

Le PLIE est **une plate-forme territoriale sur les questions d'insertion professionnelle**. Il réunit les partenaires de l'insertion et de l'emploi autour de plusieurs missions :

- Ingénierie de projets : développer des projets, des actions destinées à mieux répondre aux besoins des publics.
- Construction et coordination des parcours de retour à l'emploi.

La présente action s'inscrit dans cette double mission.

L'objectif du PLIE est de favoriser l'insertion dans la durée (CDI, CDD de + de 6 mois ou formation qualifiante).

Les publics sont orientés par les partenaires réunis au sein du PLIE¹. L'approche recherchée est d'éviter une « catégorisation » des publics (sur critères administratifs, de statuts...), mais au contraire de prendre en compte les personnes ayant des difficultés importantes d'accès à l'emploi, sur la base d'un diagnostic partagé et des constats menés avec la personne.

Dans cette optique, le PLIE **compose des parcours personnalisés, s'adaptant aux besoins et au cheminement propres à la personne**.

Ces parcours sont formés par plusieurs étapes : travail sur les freins à l'insertion (mobilité, santé, logement...), le projet professionnel, la formation, l'accès à l'emploi.

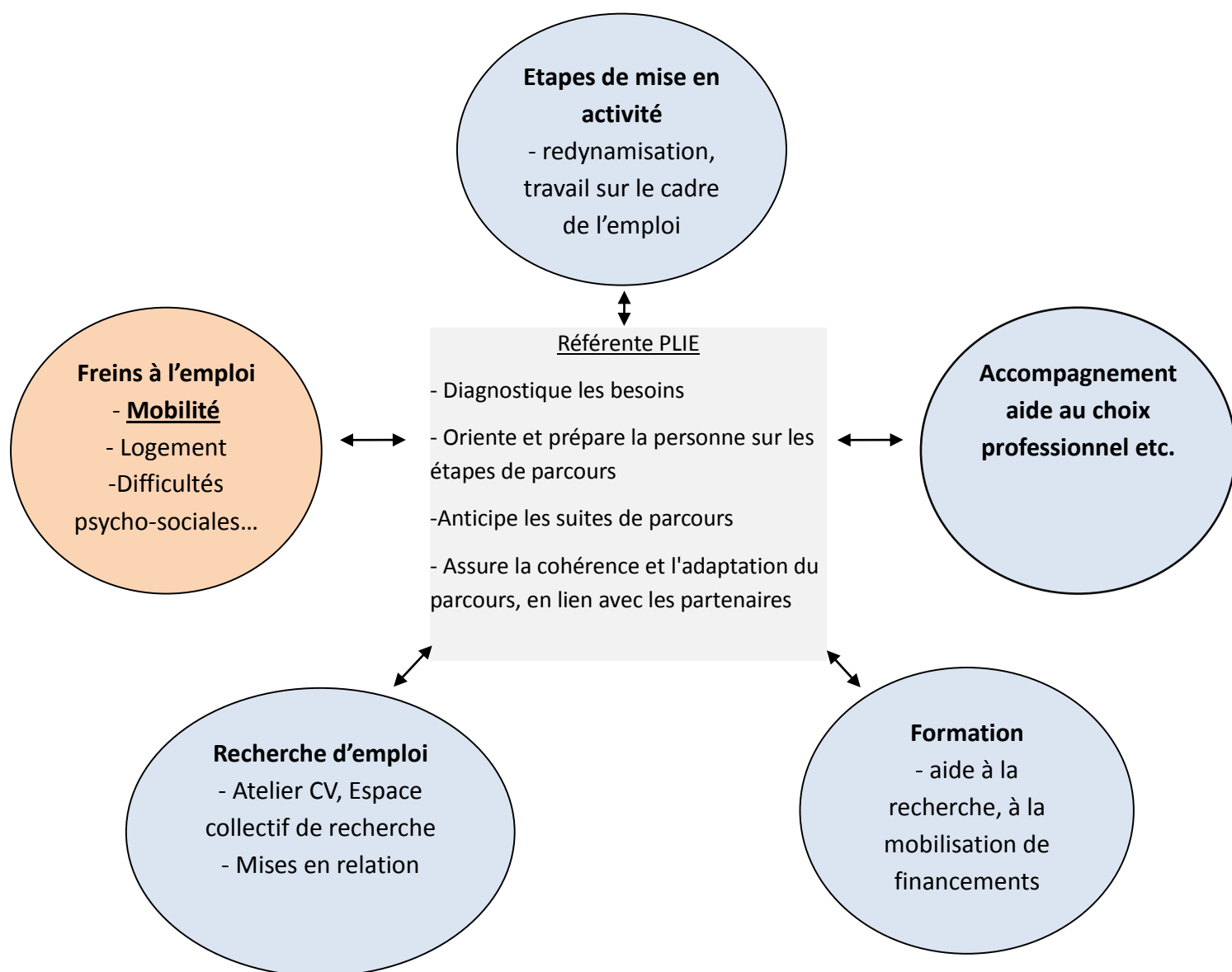
¹ Différents partenaires de l'insertion et de l'emploi dont le Conseil Général, le FJT, Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi, la CAF, les Groupements d'Employeurs...

Une diversité d'outils est mobilisée, par la construction d'actions dans le cadre du PLIE (comme la présente action) mais aussi en s'appuyant sur l'ensemble des ressources et compétences existantes au sein du réseau de partenaires.

Par ailleurs, les parcours **sont évolutifs et non linéaires**. Certaines personnes partent directement sur l'accès à l'emploi, pour d'autres un travail préparatoire est mené. Selon la situation, le travail sur les freins peut se faire en parallèle de l'emploi ou de la formation.

La présente action s'inscrit pleinement dans cette logique de parcours. Des outils complémentaires pourront être mobilisés en amont, en parallèle ou en aval pour favoriser la suite de l'accompagnement.

Schéma descriptif de la construction de parcours PLIE : l'articulation de différents leviers, coordonnée par la référente de parcours PLIE



2 - Besoins à l'origine de l'action

Quels sont les freins rencontrés par nos publics pour l'obtention du permis de conduire? Comment l'action permis doit éliminer ces freins ?

Nature des difficultés	Quels freins ? Constats identifiés au sein du territoire, et au-delà (notamment les analyses remontées dans le cadre du groupe de travail « Mobilités et Insertion », réunissant différents partenaires sur le Seignanx).	Quelles réponses ?
Difficultés financières	Coûts élevés des Permis actuels, surtout pour des publics sans emploi ou à faible ressources familiales et personnelles.	Prise en charge collective : par le PLIE avec un cofinancement débloqué par une structure partenaire et participation du candidat.
Pédagogie non adaptée	<p>L'« Etude » du code renvoie à une expérience scolaire, un cadre académique. Notamment pour les publics qui ont été en difficulté avec le monde scolaire, la notion d'examen peut raviver une peur, un sentiment de dévalorisation.</p> <p>Filtre, barrière de l'écrit. Pour des personnes qui ont perdu l'habitude de lire, déchiffrer, calculer.</p> <p>Difficultés plus larges de compréhension (dépassant les savoirs de base) : déchiffrer la consigne, anticiper la logique avant de répondre...</p>	<p>Mise en place d'une pédagogie renforcée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un module en amont (avec un centre de formation local) pour aborder les points-clé de compréhension du code ; pour mieux préparer l'apprentissage ; • un rythme rapproché pour établir un suivi; • apprentissage soutenu du code et de la conduite à l'Auto-Ecole, en groupe et en binômes, pour faciliter l'apprentissage, sortir d'une pédagogie classique et créer de l'échange et de l'entraide.
Manque d'un suivi, d'un cadre	<p>Passer le permis de conduire demande une réelle disponibilité d'esprit. Les personnes sont parfois captées par d'autres problèmes (personnels, sociaux) et ont donc des difficultés à se projeter dans le temps. Un suivi coordonné et dans la durée devient donc fondamental.</p> <p>Collectif porteur : la dynamique de groupe</p>	<p>S'appuyer sur le groupe et sa</p>

	<p>pose un cadre intéressant pour ce public. Le travail en groupe (sous-groupes, binômes etc), la confrontation, l'entraide et l'observation permettent à la personne de s'appuyer sur une structure solide qui la pousse à avancer. Par contre, des écarts trop forts dans le rapport à l'apprentissage risquent de mettre certains de côté.</p>	<p>dynamique, susciter l'interaction pour favoriser l'apprentissage, poser un cadre, créer une situation de confiance et une sensation de sécurité</p>
<p>Nécessité d'un soutien psychologique</p>	<p>Peur. Différentes peurs peuvent se présenter comme celle de la route, du trafic, celle liée à un accident personnel ou à celui d'un proche etc.</p>	
	<p>Méconnaissance : le fait de ne jamais avoir manipulé de véhicules, ou de venir d'un autre environnement peut représenter des freins (exemple des personnes venant de milieux très urbanisés)</p>	<p>Proposer des heures de conduite régulières et rapprochées permettant de surmonter des peurs et d'avancer rapidement vers l'objectif</p>
	<p>Lorsque l'on intègre le Permis dans une problématique + globale de mobilité, on constate aussi des freins plus en amont : difficulté à « sortir » de son territoire proche, à se projeter dans des déplacements plus larges, à organiser et préparer ses déplacements.</p>	<p>Aborder les questions du territoire et de l'orientation, de la préparation d'un déplacement à travers des temps spécialement dédiés pour permettre aux participants de gagner</p>

3 - Objectifs

Objectif qualitatif : Grâce à sa démarche collective et renforcée cette action doit proposer des solutions aux freins constatés chez les publics accompagnés, dans l'accès au permis de conduire.

La possibilité d'apprendre le code et la conduite **en environ 2 ½ mois** (et passer le permis pour ceux qui se sentent prêts) doit permettre aux participants de se sentir revalorisés, regagner confiance en eux-mêmes, gagner en autonomie et **redynamiser leur parcours vers l'emploi**.

Objectif quantitatif :

L'action doit permettre à son terme l'obtention du permis pour au moins le 75% des participants.

4 - Approche recherchée

Une place importante sera réservée à une approche pédagogique adaptée à un public en difficulté, la proposition doit notamment présenter :

- Un rythme intense et rapproché,
- Un accompagnement soutenu dans l'apprentissage (théorique et pratique),
- **L'utilisation du collectif come base de l'apprentissage mais la présence d'un suivi pédagogique individualisé et structuré (Il est demandé de présenter un outil ad hoc),**
- Des méthodes **dynamiques et interactives**, afin d'éviter un aspect trop « scolaire » pouvant freiner les participants,
- Une **variété de supports, pris comme des leviers complémentaires pour mobiliser les participants.**

5 - Publics et organisation de la prescription

Public visé : tout public en difficulté particulière d'accès à l'emploi accompagné par le PLIE du Seignanx.

La prescription se fera directement par l'équipe du PLIE au mois de septembre 2016.

6 - Conditions et volume d'intervention

8 participants formant un groupe unique en automne 2016 (fin septembre- mi décembre)

Volume d'intervention **indicatif** :

- 24h d'accompagnement préliminaire au code
- 15h d'accompagnement sur la découverte du territoire (notamment sud Landes, une liste de rencontres souhaitées sera fournie par le PLIE)
- Environ 60 h de code
- Environ 35 h de conduite sur route
- Environ 35 h d'écoute pédagogique
- Possibilité de mise en place d'un fonds « heures SOS » pour les participants nécessitant de quelques heures de plus (le montant sera communiqué par le PLIE selon les propositions reçues).

7 - Durée, rythme de l'action

- 2 mois à 2 mois et ½ .

Alternance entre les temps dédiés au code et à la conduite et entre les temps d'accompagnement (préliminaire et découverte du territoire)

8 - Suivi de l'action et articulation permanente dans le cadre du parcours PLIE

Avant :

- 1 Dans sa mission de coordination de l'action, le PLIE du Seignanx récoltera les candidatures à l'action auprès de ses partenaires.
- 2 Les candidatures seront faites par le biais d'une fiche de renseignement que chaque partenaire enverra à la chargée de projet avant la date prévue pour la réunion d'information collective.
- 3 Une réunion d'information collective à destination des candidats aura lieu le 06 septembre 2016 à 10h au PTCE Sud Aquitaine. Elle sera suivie par des entretiens avec les candidats : réunion et entretiens sont obligatoires pour participer à la réunion. A cette réunion devront être présents le PLIE et la/le structure(s) retenue(s).
- 4 Les candidatures seront présentées par la chargée de projet à la commission de suivi du PLIE le 21 septembre 2016. De manière collective, la commission de suivi définira la liste des candidatures retenues.
- 4 **La chargée de projet transmettra la liste des participants retenus dans le cadre de l'action ainsi que les fiches de positionnement à la /aux structure(s) sélectionnée(s).**

Pendant :

- 5 Une réunion de coordination aura lieu entre le PLIE, la /les structure(s) sélectionnée(s).
- 6 Tout au long de l'action des feuilles de présence individuelles devront être signées par la/les structure(s) et par le(s) participant(s) (ces feuilles seront ensuite transmises au PLIE à la fin de l'action),
- 7 Des échanges entre la/les structure(s) et le PLIE auront lieu pendant la durée de l'action, sur sollicitation de la/les structure(s) (évolutions notoires de la personne, difficultés) ou du PLIE. Ces échanges auront lieu à distance ou par rencontre directe. A minima, un temps d'échange à mi-parcours sera à prévoir.
- 8 Un temps de bilan sera programmé à l'issue de l'action avec les participants et le PLIE.

Cette articulation permanente vient soutenir un lien fort entre l'action et l'accompagnement à l'emploi. Cela afin de donner un cadre structurant à la personne et aussi à favoriser la mise en œuvre des apprentissages au-delà de l'action, et à enrichir les pratiques d'accompagnement du PLIE.

Au-delà d'une évaluation à mi-parcours et du bilan final collectif la/les structure(s) retenue(s) devra fournir un **bilan écrit global** au plus tard 2 semaines après la fin de l'action.

Une convention détaillant la mise en œuvre de l'action sera signée entre le PLIE et la/les structure(s) retenue(s).

9 - Lieu

L'action se déroulera dans les locaux de la/les structure(s) retenue(s). Si le besoin se présentera le PLIE pourra fournir des salles équipées de vidéoprojecteurs et paperboard.

10 - Obligations particulières liées au Fonds Social Européen

La prestation s'inscrit dans le cadre d'un projet bénéficiant du soutien du FSE (Fonds Social Européen).

L'ensemble des documents relatifs à l'intervention du prestataire, rassemblés dans un dossier spécifique, devra être conservé par celui-ci durant dix ans après le dernier paiement par le PLIE du Seignanx.

Le prestataire s'engage à respecter l'obligation de publicité et de communication concernant la participation européenne, selon les dispositions prescrites par les règlements communautaires. En particulier, il fera figurer sur tous les documents produits à l'occasion de son intervention le logo « L'Europe s'engage en France avec le FSE » et le drapeau de l'Union Européenne, ces derniers pouvant être fournis sur demande par le PLIE.

11-Réponse et sélection

La réponse à cet appel à projets doit être fournie au plus tard le 05/08 à 12h.

Elle peut être envoyée par courrier au PLIE du Seignanx, 23 rue Hélène Boucher 40 220 Tarnos à l'attention de Mme Roberta Incandela ou par e-mail à l'adresse : plie@cbe-seignanx.com

Un jury de sélection sera constitué. Les éléments considérés dans l'évaluation seront : le contenu de la proposition, l'approche utilisée, les compétences de l'intervenant, des références présentées valorisant l'expérience de l'intervenant dans ce type d'action, le prix et la disponibilité.

Pour toute information : Mme Roberta INCANDELA/ plie@cbe-seignanx.com /tel : 05 59 64 44 54.